

# Créa'TAG 2022

## Agenda non classé

### Présentation du dispositif

#### — Description

Créa'TAG est un concours destiné à détecter et à assister, dans le cadre d'un programme d'accompagnement et de formations, des porteurs de projets autour des thématiques suivantes :

- Thème 1 : la gestion de la ressource en eau,
- Thème 2 : l'agriculture de précision,
- Thème 3 : la climatisation durable des villes et des zones d'activités économiques,
- Thème 4 : l'économie verte.

#### — Candidats

Ce concours est ouvert aux particuliers et étudiants en phase de maturation de leur idée, créateurs d'entreprises, entreprises existantes et associations souhaitant développer une innovation relevant aussi bien de l'économie classique que de l'économie sociale et solidaire souhaitant développer un projet en lien avec les thématiques ci-dessus.

#### — Dotations

4 à 5 lauréats seront sélectionnés, et les 2 premiers lauréats bénéficieront d'une dotation financière de :

- 15 000 € pour le projet classé premier,
- 10 000 € pour le projet classé second.

Tous les lauréats bénéficieront chacun :

- d'un hébergement en « mode nomade » gratuit à partir d'Octobre 2022 au sein du Campus Numérique 47 situé à Agen,
- du soutien constant d'un référent, membre du Cluster, qui l'accompagnera de manière fonctionnelle pendant toutes la durée d'incubation,
- d'un mentor particulier, membre du Cluster, dont le profil sera compatible avec la nature du projet porté par le lauréat ; ce dernier apportera un appui-conseil individualisé pour la mobilisation de moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de son projet,
- d'un coaching individuel et collectif sur la gestion de projet, administrée par la CCI du Lot et Garonne,
- d'un coaching collectif sur le diagnostic stratégique et le financement de l'Innovation, administré par le cabinet de conseils SinnRJ,
- d'un coaching collectif sur le financement des projets, administré par le Crédit Agricole Aquitaine,
- d'une formation professionnelle individualisée, administrée par Sud Management,
- d'une formation ciblée sur la prise de parole en public, organisée sur le Campus Numérique 47,
- d'une formation ciblée sur la prévention sociale des entreprises administrée par Prévifrance,
- d'une formation ciblée sur la sensibilisation à l'économie sociale et solidaire, administrée par ATIS,
- d'un droit préférentiel pour intégrer la pépinière d'entreprise (loyers modérés) au sein du Technopole Agen Garonne à partir de fin 2023,
- d'une adhésion préférentielle au Cluster avec une première année de cotisation gratuite pour 2023.

